



Nanterre, le 7 juillet 2011

Monsieur BENEDETTI Yvan
16, venelle de Mosouvre
69210 LENTILLY

Recommandé avec AR

Monsieur,

Par la présente, je vous notifie la peine de deux ans d'exclusion temporaire du Front National.

Cette exclusion résulte de la délibération de la Commission des conflits du Front National en date du 29 juin 2011 et pour le motif suivant : *Avoir diffusé publiquement le 11 mars 2011 un communiqué de presse provocateur, Avoir agressé le jeudi 17 février 2011 Antoine Méliès, Avoir eu à nouveau une attitude tout à fait condamnable à l'égard d'Antoine Méliès le 24 février 2011, Avoir participé aux défilés du 8 mai 2011 Avoir déclaré à une journaliste : « je suis anti-sioniste, anti-sémite, anti juif ».*

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Marine Le Pen
Présidente